

Stratégie du Réseau des parcs suisses 2020 – 2028

Approuvée lors de l'Assemblée générale du 16 novembre 2018
Prolongé de 2025 à 2028, décision prise lors de la retraite du comité les 28 et 29 août 2025.

Introduction

La présente stratégie s'articule autour d'une vision et d'objectifs communs pour les parcs suisses. Ils sont suivis par la vision et la mission du Réseau des parcs suisses, en tant qu'organisation faîtière. De la mission découlent les activités principales du secrétariat du Réseau des parcs suisses.

A) Principes

Les parcs suisses sont issus d'initiatives venant des communes et des régions. Ils forment des territoires géographiques clairement définis et porteurs d'identités. Les parcs sont des plateformes pour les thématiques de société, culture, économie et écologie. Ils basent toutes leurs réflexions sur la nature et le paysage. Par des actes de sensibilisation et de mobilisation de la population en faveur des valeurs naturelles, paysagères et culturelles, les parcs parviennent à les préserver, à les valoriser, voire à les développer. Les parcs suisses fournissent une contribution innovante au développement durable, en particulier dans le domaine du patrimoine naturel et culturel et de l'économie régionale. Ils mettent en œuvre les principes du développement durable de manière créative, concrète, coopérative et exemplaire.

Forts de ces réflexions, les membres du Réseau approuvent la vision suivante :

Vision

Es gelingt den Schweizer Pärke

„Gebiete von grosser natürlicher und kultureller Qualität zu erhalten, aufzuwerten und zu entwickeln und Mehrwerte für Natur, Gesellschaft und Wirtschaft zu schaffen.“

Vision

Les parcs suisses parviennent à

« Préserver, valoriser et développer des territoires de grande qualité paysagère, naturelle et culturelle et créer de la valeur ajoutée pour la nature, la société et l'économie. »

B) Objectifs communs des parcs suisses

- La Suisse dispose d'un réseau de parcs comprenant toutes les catégories. Celui-ci est important en termes de superficie et équilibré au niveau régional.
- Les parcs représentent une valeur ajoutée décisive pour leurs régions et contribuent de manière significative à la mise en œuvre de politiques sectorielles, de concepts nationaux et de stratégies.
- Les parcs suisses revêtent une identité nationale commune. Ils se présentent sous la forme d'une communauté qui est composée de membres au caractère non-interchangeable et dotés d'une personnalité propre.
- Les parcs suisses sont connus et reconnus. Chaque habitant de la Suisse a visité un parc consciemment au moins une fois.
- Les prestations fournies par les parcs sont adéquatement financées par le secteur public.

C) Vision pour le Réseau des parcs suisses

Les parcs suisses sont organisés en un réseau solide, qui contribue significativement à la mise en œuvre de leur vision en mettant leurs forces en commun, en les soutenant efficacement et en assumant des tâches communes à l'échelle nationale sur une base subsidiaire. Le Réseau est l'organisation meneuse en matière de politique des parcs. Il la met en œuvre avec ses partenaires de différents niveaux.

D) Mission du Réseau des parcs suisses

Base : Art. 28.2. Ordonnance sur les parcs : Il (l'OFEV) veille à la collaboration et au transfert des connaissances entre parcs et avec les parcs à l'étranger. Il peut charger une organisation faîtière des parcs suisses d'accomplir ces tâches.

En sa qualité d'organisation faîtière soutenant la mise en œuvre de la vision, le Réseau des parcs suisses mène à bien les activités suivantes :

- **Positionner les parcs au niveau national** : Le Réseau des parcs suisses défend les intérêts communs des parcs suisses sur le plan politique vis-à-vis de l'administration, auprès des partenaires scientifiques, économiques ou des organisations à but non-lucratifs. Il réussit à se faire entendre dans une certaine mesure. Il s'engage pour un financement public adéquat des parcs. Les parcs doivent également s'établir en tant que partenaires compétents et fiables pour la mise en œuvre des stratégies nationales et cantonales et des politiques sectorielles.
- **Etablir des liens entre les parcs** : Le Réseau des parcs suisses crée le cadre propice aux échanges d'expérience et à la transmission des connaissances entre les parcs. De plus, il les soutient dans leurs activités de gestion et d'amélioration de la qualité. Par ailleurs, il repère les tendances (trends) technologiques et sociétales telles que la digitalisation ou le changement climatique et aide les parcs à y répondre. Enfin, il instaure un environnement propice à la collaboration constructive entre les parcs.
- **Créer les outils nécessaires aux actions communes** : Le Réseau des parcs suisses est l'organisation faîtière de tous les parcs en Suisse. Il opère sur deux axes : d'une part, il établit un réseau de partenaires nationaux, internationaux et économiques. D'autre part, grâce à la création d'outils informatiques (SIG, site internet, etc.), le Réseau offre aux parcs des instruments et des plates-formes de rencontre, qui peuvent être utilisés par tous les parcs pour atteindre leurs objectifs communs. L'utilisation de ces outils génère des synergies et favorise les échanges – ce qui, au final, renforce l'identité commune des parcs.

- **Etablir une notoriété nationale pour les parcs suisses** : Le Réseau assoit une forte présence et une notoriété des parcs sur la scène nationale et dans les pays limitrophes. A cette fin, il coordonne les moyens et les ressources, crée et gère des partenariats, initie et développe des événements nationaux (Marché des parcs suisses, foires, etc.). L'adhésion de tous les parcs à des actions communes et moyens de marketing améliore l'efficacité de ces dernières, avec des retombées positives pour tous à la clé.

E) Activités principales du Réseau des parcs suisses

Les points suivants ne constituent en aucun cas une liste de priorités.

E1) Intégrer les parcs dans la vie politique

Objectif

Les parlements comme les autorités voient les parcs comme un atout pour la nature (biodiversité), le paysage, la société et l'économie régionale. Ils créent des bases propices à leur bon fonctionnement grâce à des lois porteuses d'objectifs et à des moyens financiers suffisants.

Mission du Réseau

Le comité, la direction et les membres du Réseau nouent des contacts intensifs avec les milieux politiques et les autorités. Ils les informent des fonctions et des prestations des parcs, et militent en faveur d'un solide soutien financier pour tous. Outre les contacts directs et le lobbying, le Réseau fait entendre sa voix grâce aux médias, influençant ainsi indirectement le débat politique.

Condition

Le lobbying est reconnu comme une activité essentielle à la pérennité des parcs; le comité et la direction du Réseau en font une activité prioritaire - contrairement au passé. Le Réseau agit au niveau national, les parcs à l'échelle cantonale et communale. S'ils le peuvent, ils soutiennent les activités nationales. Lorsque plusieurs d'entre eux cohabitent dans un canton, il leur appartient de coordonner leur approche.

E2) Veiller aux échanges d'expérience et au transfert de connaissances

Objectif

Les parcs suisses échangent régulièrement leurs expériences et se transmettent leurs connaissances. Ainsi, ils se soutiennent mutuellement dans l'amélioration permanente de la qualité de leurs prestations.

Mission du Réseau

La direction du Réseau veille à ce que les collaborateurs des parcs échangent régulièrement leurs expériences et se transmettent mutuellement leurs connaissances. A cette fin, il prépare et diffuse des informations sur l'intranet, et organise périodiquement des rencontres pour les directeurs ou les responsables des secteurs suivants : nature, éducation, communication, information géographique, tourisme, produits régionaux, etc. Des rencontres pour les organes stratégiques des parcs (présidents, membres du comité) sont également organisées. Le Réseau coopère avec les réseaux cantonaux et convient de sujets avec eux.

Condition

Les membres du Réseau souhaitent que les échanges entre les collaborateurs des parcs ou du comité se poursuivent. A leurs yeux, ces derniers sont utiles, enrichissants et porteurs d'inspiration. La direction met les résultats des discussions à disposition de tous les intéressés sur l'intranet.

E3) Mener des coopérations nationales et internationales

Objectif

Les parcs suisses sont réputés des partenaires de confiance, compétents et intéressants aux yeux des autorités, des milieux scientifiques, des organisations non gouvernementales, des institutions dans le domaine de l'éducation ainsi que des milieux économiques.

Mission du Réseau

La direction du Réseau travaille avec différents partenaires aux niveaux national et international, par exemple pour faire entendre les revendications des parcs, pour améliorer leur notoriété ou renforcer leur identité commune. Le comité décide des contrats de partenariat et des participations au sein des organisations nationales et internationales. Lorsqu'il conclut de tels accords, il tient compte de l'autonomie de ses membres.

Condition

La direction dispose des ressources humaines nécessaires pour mener à bien des coopérations et des activités de représentation des parcs, aux niveaux national et international. Les institutions et organisations suivantes font partie des partenaires :

En priorité, les autorités fédérales et cantonales. Ensuite, la Recherche des parcs suisses, qui documente les projets menés dans ces derniers et fournit des suggestions pour de nouveaux travaux de recherche. La direction mène également des échanges réguliers avec les organisations non gouvernementales, afin de mieux ancrer les parcs dans la société, d'améliorer la qualité de leurs prestations et de créer des synergies. Elle conclut des partenariats avec les entreprises – sur autorisation du comité – afin de mieux faire connaître les parcs et leurs offres, de trouver des canaux de distribution et d'obtenir un soutien pour les projets. Au niveau international, elle rencontre régulièrement les organisations faïtières nationales et internationales des parcs et collabore activement au Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC).

E4) Gérer les relations publiques**Objectif**

A moyen terme, la majorité de la population connaît la valeur, les particularités, les activités et les prestations des parcs suisses. Leurs offres d'éducation, de loisirs ou de spécialités régionales connaissent une croissance réjouissante.

Mission du Réseau

La direction gère les relations publiques. Elle communique sur la mission, les valeurs et les spécificités des parcs, et fait connaître leurs offres sur les plateformes appropriées. Le Réseau représente la communauté des parcs sur la scène nationale et internationale, par le biais d'accords de coopération dans les domaines suivants : médias et marketing. Lorsqu'il conclut les contrats, le comité veille à respecter l'autonomie de ses membres.

Condition

La direction diffuse et met à jour les offres et les informations des parcs, de manière attrayante et en plusieurs langues. Elle diversifie les canaux de communication et de marketing. Quant aux membres du Réseau, ils transmettent régulièrement les informations et données pertinentes à la direction. Cette dernière développe et met à jour des outils de communication moderne tels qu'un site internet, une carte interactive ou des applications pour Smartphones. De plus, elle développe aussi les canaux des médias sociaux.

E5) Mettre sur pied des prestations et projets communs**Objectif**

Les parcs suisses utilisent le Réseau pour réaliser des projets communs et mettre sur pied des prestations centralisées. Ils peuvent ainsi utiliser les synergies de manière optimale, économisant, par conséquent, du temps et de l'argent.

Mission du Réseau

Les membres du Réseau choisissent les projets qui seront menés en commun. Ces derniers visent à soutenir les directeurs des parcs dans leurs tâches dans des domaines tels que la nature et le paysage, le tourisme, les produits et les services, le patrimoine culturel, la recherche de fonds et l'information géographique.

La direction du Réseau crée des outils qu'elle propose aux parcs, soit gratuitement soit au prix le moins cher du marché.

Condition

Le comité et les membres du Réseau souhaitent que des projets et prestations communs soient créés et développés. La direction dispose des ressources nécessaires pour présenter et réaliser des projets, que les autorités et institutions compétentes autorisent et financent. Quant aux parcs, ils participent activement aux projets communs et utilisent les outils mis à disposition par la direction du Réseau.

Gestion de la stratégie

La stratégie du Réseau est constamment mise à jour en fonction de l'évolution politique et sociale. Le comité l'examine régulièrement et procède à des ajustements. Les membres décident de l'orientation stratégique, des visions, des missions et des objectifs communs.